



Association Blésoise
des Jardins Familiaux



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS 2026
(Terrain avec fourniture d'eau par compteur individuel)

Blois nord : Félicie HERVIEU

Droit d'Entrée : 10€ versé une seule fois, à l'inscription.

Dépôt de garantie : 50€ restitué lors du départ du jardin, lorsque les lieux ont été rendus propres et la clé de l'abri (pour ceux qui en dispose et état des lieux établi en sortie) déposée chez le délégué responsable du groupe. Récépissé à faire émarger par ce dernier.

Contribution annuelle à l'entretien du jardin : 25€ du 1er janvier au 31 décembre, renouvelable suivant notation. La première contribution est restituée au départ du jardin, dans les mêmes conditions que le dépôt de garantie.

Redevance annuelle : 50€ pour un jardin du 1er janvier au 31 Décembre.

Adhésion annuelle à l'association : 10€ (ou **22€** avec abonnement à la revue « Jardin familial »).

Tarif eau : 2€50 /m3 + frais d'adduction d'eau 5€

Soit à l'inscription, la somme de : **162.50€** pour un jardin

Possibilité de régler la 1ère facture en 2 fois, sur les 2 mois suivants, uniquement par chèque.

Lors de l'établissement des factures au 1er décembre pour **l'année suivante**, il vous sera facturé la redevance du jardin, la participation aux frais d'entretien du réseau d'adduction d'eau de 5€ et la contribution à l'entretien suivant la notation de l'année précédente.

Si le compteur et/ou le robinet sont détériorés, leur remplacement est à la charge du jardinier.

Il est interdit de retirer les compteurs d'eau pendant la saison hivernale.